

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 mars 2023**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2023

**Etaient présents** : MM. ROY Sylvain, VERDET Christophe, CHOPIN Daniel, FRESNE Roland, ANSQUIN Daniel, GROSSEMY Marie-Claude, HERFAUT Jean-Louis, LAMBERT Edith, MASTIN Philippe, THOMAS Yves, MATHYS Georges, LEQUETTE Eric, TROCME Valéry

**Etaient absents excusés** :

FOURNIER Ingrid

BIALDYGA Christelle

PONTOIS Xavier

**Procurations de vote** :

FOURNIER Ingrid, procuration THOMAS Yves

BIALDYGA Christelle, procuration CHOPIN Daniel

**Aucun auditeur présent**

**Secrétaire de séance** : CHOPIN Daniel

**Auxiliaire secrétaire** : TROCMÉ Valéry

Ouverture de la séance à 19h05.

Accueil des conseillers par M le Maire.

Adoption du compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 12 décembre 2022

## **Approbation du compte de Gestion et du Compte Administratif 2022**

**M Daniel Chopin**, adjoint aux finances

En préambule, M. Chopin rappelle le mode de fonctionnement de la commission des finances et la diffusion complète de toutes les informations à l'ensemble des conseillers.

Les résultats du compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022 sont concordants.

Excédent de fonctionnement : 252 816,38 €

Déficit d'investissement : 45 322,22 €

Après analyse de toutes les dépenses et recettes (voir bilan financier ci-joint) la commission des finances a décidé de proposer à l'ensemble des membres du conseil municipal d'approuver le CG et CA 2022.

**Décision du conseil municipal**

Le Compte de Gestion 2022 ainsi que le Compte administratif 2022 ont été approuvés à l'unanimité des votes (Hors vote de Mr le Maire qui est sorti de la salle pendant le débat et ce vote).

## BILAN FINANCIER 2022

- Augmentation de charges
  - Frais SUVU, + 16%
  - Charges de personnels, + 21,64 %
  - ALSH
- Augmentation des revenus
  - Remboursement charges de personnels
  - Collecte fiscale
  - Recette exceptionnelle de 10 000 €

## Vote des taux d'imposition 2023

### M Daniel CHOPIN, adjoint aux finances

Après mise à plat des différents avis des membres de la commission des finances, la commission a décidé de proposer à l'ensemble des membres du conseil municipal le maintien des taux identiques à ceux de 2022.

Taux Taxe foncière bâtie (TFB)	: 36.67 %
Taux Taxe foncière non bâties (TFNB)	: 40.12 %
Taux Taxe d'habitation (TH)	: 12.97 %

Ces taux permettront de bénéficier d'une allocation totale issue de la fiscalité directe de 187532€ en 2023 pour une fiscalité 2022 de 177 128 € soit une augmentation de 5.87 %.

### Avis du Conseil Municipal

Avis en accord avec la commission des finances et les arguments développés.

### Décision du conseil municipal

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité (14 voix pour) de laisser le même taux d'imposition pour 2023.

## Présentation et vote du budget primitif 2023

### Daniel Chopin, adjoint aux finances

Après validation de la commission des finances :

- 1) Subventions aux associations de 2200€ (400€ pour le club de Javelot, Comité des fêtes, société de chasse, Club des Aînés, les Anciens Combattants, 100€ au bénéfice de la lutte contre le cancer, 100€ pour AIDHUM62).
- 2) Maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023
- 3) Valider les différents projets d'investissement  
Valider les charges et recettes liées au bon fonctionnement de l'école, cantine, centre aéré.
- 4) La commission des finances a validé les différentes dépenses et recettes inscrites au budget primitif 2023.

Le budget primitif s'élève à :

788 299,66 € en section de fonctionnement  
85 165,99 € en section d'investissement.

La fongibilité des crédits : conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5%

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

La règle de fongibilité des crédits portera sur 525 500€ en fonctionnement et sur 701 872 € en investissement.

La commission des finances propose aux membres du conseil municipal de valider ce budget.

#### Décision du conseil municipal

Les subventions sont validées à l'unanimité en excluant du vote les membres d'association concernées nommés ci-dessous pour chaque association

Comité des fêtes : Marie-Claude GROSSEMY, Daniel CHOPIN, Eric LEQUETTE, Roland FRESNE, Christophe VERDET.

Société de chasse : Roland FRESNE, Yves THOMAS, Daniel ANSQUIN

Club des aînés : Edith LAMBERT

Club de javelots : Christophe VERDET

Le montant global des subventions sera de 2 200€ (répartition consultable en mairie).

Le conseil demande des explications sur le devenir de l'association SI Bobine et le devenir de la subvention 2022 versée suite à la clôture de l'association.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2023 qui tient compte des augmentations ci-dessous et projet du remplacement de l'éclairage des bâtiments de la commune.

Monsieur le Maire se rapprochera de la CUA pour l'acquisition du terrain de lagunage.

#### Augmentation de l'énergie

- Gaz : + 15 %
- Fioul : coût très fluctuant avec forte hausse
- EDF : fin des contrats avantageux passés par FDE

Nouveaux contrats avec bouclier tarifaire  
Août fin du bouclier tarifaire

#### Nos projets 2023

- Investir pour économiser dans le futur
- Remplacement de l'éclairage de nos locaux par une éclairage LED moins énergivore : 18 032 € HT
  - Demande de subvention DETR, 25 % : 4508 €
  - Demande de subvention FARDA, 20 % 3606 €
  - Demande de CEE
  - Reste : 9 918 € HT

- **Achat de terrain de lagunage ?**
  - Coût d'acquisition estimé à 15 000 €
  - Location 500 €

### **Installation d'une antenne Free, route de Ficheux.**

M Sylvain ROY, Maire.

La CUA, l'installateur Free et M le Maire se sont réunis afin d'engager un dialogue suite au courrier reçu en Mairie de Free informant la commune de l'installation d'une antenne de 30m de haut à l'entrée du village.

Une proposition contradictoire a été faite par M le Maire afin d'installer l'antenne sur un terrain communal situé sur la route de Ficheux à plus de 500m des premières maisons. Ancien terrain de foot.

Jeudi 10h00 se tiendra une réunion avec un technicien TDF.

Philippe MASTIN propose de créer un collectif car il n'y a pas eu d'enquête publique réalisée mais un courrier qui met la commune devant un fait accompli.

### **Convention relative à la délégation de la compétence ruissellement et érosion.**

M Sylvain ROY.

Exposition du contenu de la convention qui durera 4 ans.

La CUA prend 50% des coûts et le reste est partagé entre toutes les communes de la CUA. Chaque commune devra s'acquitter de 1200€.

#### **Décision du conseil municipal**

Le conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention.

### **Constitution d'un groupement de commande relatif au déploiement de la Vidéo protection sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Arras.**

M Sylvain ROY.

Exposition des arguments et fonctionnement du groupement de commande avec ses avantages financiers et ses inconvénients d'un point de vue suivi des commandes et SAV.

Aucun engagement de commandes de la part de la commune n'est demandé.

### Décision du conseil municipal

Le conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention d'adhésion au groupement de commandes.

### Sécurité routière : instauration de "zones 30".

**M Sylvain ROY.**

Des coussins berlinois seront installés prochainement rue de Neuville et par la suite route de Ficheux lorsque le revêtement de chaussée sera changé.

Un renforcement du marquage au sol route de Ficheux est demandé au niveau du croisement avec la rue du Carnoy.

Une demande de feu limiteur de vitesse sera réalisée à l'entrée du village côté Neuville.

La zone des coussins berlinois devient une zone 30.

Clôture de la séance à 22h30.

Le Maire,  
Sylvain ROY

